

ENJEUX ET PERSPECTIVES D'UN CADRE DE VALORISATION DES RÉSIDUS MINIERES AMIANTÉS (RMA)

Référence : **Résumé du panel tenu lors du colloque TAARMAQ (2025) en présence de M. Michel Camus¹, de Dr Pierre Deshaies², de M. Emmanuel Henry³, de M. David Lemieux⁴ et de Mme Stéphanie Yates⁵**

En bref

- Les principales conditions à réunir pour s'assurer que les projets de valorisation des RMA n'entraînent pas de conséquences négatives sur les populations sont liées :
 - Au partage par toutes les parties prenantes de consensus solides sur l'amiante et ses effets néfastes sur la santé ;
 - À la coordination des efforts ;
 - À l'implication de la population vivant dans les régions amiantifères concernant la stratégie générale et les projets spécifiques ;
 - Et à la disponibilité de données sur les fibres d'amiante présentes dans l'air extérieur (bruit de fond).
- La rédaction d'un cadre réglementaire spécifique à la manipulation et à la valorisation des RMA semble souhaitable en respectant le principe d'un risque minimal d'exposition aux fibres d'amiante.
- Le cadre devrait porter sur : les savoirs scientifiques probants ; l'implication de la population dans une démarche participative visant à coconstruire les frontières du risque acceptable ; et une analyse coûts-bénéfices intégrant les aspects environnementaux, économiques et sociosanitaires.
- Il faut continuer de consolider la relation de confiance entre les parties prenantes grâce notamment à une implication accrue de toutes les parties concernées pour susciter la mise en place d'actions concrètes sécuritaires et socialement acceptables.

¹ Monsieur Camus est épidémiologiste et expert reconnu dans l'étude des cancers liés aux fibres d'amiante.

² Docteur Deshaies est médecin à la direction de santé publique du CISSS de Chaudière-Appalaches. Il n'a pas été en mesure de valider les contenus présentés ici.

³ Monsieur Henry est professeur de sociologie à l'Université Paris Dauphine-PSL et chercheur à l'Institut de recherche interdisciplinaire en sciences sociales.

⁴ Monsieur Lemieux est représentant du PEVCA (Développement économique, innovation).

⁵ Madame Yates est professeure au département de communication sociale et publique à l'UQAM.

Une **note de breffage** résume l'essentiel des contenus provenant d'une source importante d'informations. Outil de transfert de connaissances, elle vise à faciliter l'appropriation des meilleurs savoirs et ainsi à éclairer ou à influencer la prise de décision.

Mise en contexte

Le Colloque TAARMAQ (*Transition Appuyée et Acceptable pour les Résidus Miniers Amiantés au Québec*) tenu le 22 mai 2025 portait sur « Le risque, une question de perspective ? ». Le panel qui clôturait la journée mettait en lumière des aspects importants à considérer au sujet d'un cadre de valorisation des RMA ainsi que des tendances fortes pour tenter d'y répondre du point de vue des panellistes.

Les échanges ont reposé sur les éléments qui font consensus dans le rapport du BAPE (2020), rappelés en guise d'introduction :

- La valorisation future des RMA doit souscrire aux principes de développement durable et concorder avec les principes de l'économie circulaire.
- Le *statu quo*, soit le maintien des haldes de résidus miniers amiantés dans leur situation actuelle, n'est pas souhaitable.
- Puisque l'amiante est un contaminant, son encadrement réglementaire s'avère nécessaire pour baliser la valorisation et la gestion des RMA.
- Aucune valorisation de RMA ne doit entraîner une augmentation de l'exposition de la population.
- Les travaux en présence d'amiante doivent être réalisés sous de strictes conditions sécuritaires.

Résumé des propos et des échanges⁶

Conditions à réunir pour s'assurer que les projets de valorisation des RMA n'entraînent pas de conséquences négatives pour les populations des régions amiantifères

- Des savoirs consensuels partagés
 - Les savoirs consensuels, appuyés sur des écrits scientifiques probants, doivent être accessibles et communiqués à la population.
 - Tous les acteurs impliqués doivent reconnaître certains éléments de base, dont les suivants :
 - La dangerosité de l'amiante.
 - L'absence d'un seuil en-deçà duquel le risque est nul.
 - Le fardeau des maladies liées à l'exposition encore présent aujourd'hui.
- Des efforts coordonnés
 - Il serait avantageux de mieux orchestrer les efforts au sujet de projets visant la valorisation des RMA.

⁶ Les contenus du résumé sont regroupés par catégories significatives identifiées par le courtier de connaissances, auteur de cette note de breffage.

- Un comité de gouvernance devrait assurer la validité des données disponibles sur le sujet et produire des états de situation accessibles aux parties prenantes.
- Les projets de valorisation doivent être mieux encadrés. En absence de normes environnementales établies, il faudrait appliquer le principe ALARA (*As Low As Reasonably Achievable*).
- Il faut encourager, activer puis renforcer les communications et l'échange d'informations entre les promoteurs de projets et la direction de Santé publique pour une meilleure compréhension mutuelle et une meilleure concertation.
- Une population impliquée
 - L'acceptabilité sociale se traduit par l'accord d'une population à un projet résultant d'un jugement collectif sur le fait que ce projet est plus avantageux que les alternatives connues ou le *statu quo*.
 - L'acceptabilité sociale sera facilitée par la possibilité pour la population et pour les acteurs clés d'accéder aux données et aux savoirs probants.
 - L'instauration et l'entretien en continu d'une instance de dialogue tout au long du projet favorise également l'acceptabilité sociale, une instance idéalement mise en place par une organisation indépendante.
 - Les lieux de dialogues pourraient concerner autant la stratégie générale de valorisation des RMA que les projets spécifiques.
 - Il faut être particulièrement attentif aux personnes inquiètes par la gestion et la valorisation des RMA ainsi qu'à celles qui ne sont pas assez conscientes des risques cancérigènes.
- Des données disponibles sur le bruit de fond des niveaux d'exposition
 - La mesure et le calcul du bruit de fond pourraient être améliorés, puis les données recueillies pourraient être diffusées.
 - Les promoteurs disposent de nombreuses données sur le bruit de fond, récoltées en vertu de leur cahier de charge. Ces informations pourraient être regroupées, contrôlées et diffusées en complément avec celles que l'ONA recueillies depuis 2023.
 - La mesure du bruit de fond devrait se faire avant et après les projets de valorisation.

Pertinence d'un cadre réglementaire spécifique à la manipulation et à la valorisation des RMA et avis sur la mise en place de ce cadre

- Les panellistes sont majoritairement favorables à la présence d'un cadre réglementaire spécifique, comme il en existe pour tous les types de contaminants.
- Le cadre réglementaire devrait être rédigé avec l'avis de la population.

- La communication avec la population ne devrait pas être de nature persuasive mais plutôt centrée sur le dialogue afin de faire émerger les perceptions, les craintes et les attentes des populations touchées.
- Le cadre devrait contenir des balises sur le bruit de fond, sur ce qui est ou non acceptable.
- Les panellistes reconnaissent la nécessité de critères d'expositions et de risques, explicites et objectifs, applicables à tous les travaux sur les RMA. Cependant, leur application comprendra inévitablement une marge de jeu au cas par cas puisque les situations sont complexes et d'une variabilité difficilement prévisible. Ainsi, il serait pratiquement impossible de quantifier et d'appliquer une norme chiffrée fixe en toute circonstance.
- Toutefois, du point de vue de la Santé publique et de la recommandation pressante du BAPE de ne pas augmenter les expositions aux fibres d'amiante, on doit appliquer le principe ALARA (*As Low As Reasonably Achievable*), i.e. éviter et minimiser les expositions aux matières dangereuses autant que faire se peut de façon raisonnable.
- Il faudrait prendre en compte les résultats d'une analyse coûts-bénéfices qui se pencherait sur les aspects environnementaux, économiques et sociosanitaires.

Intention et déroulement du panel

- Objectifs du panel
 - Identifier des aspects importants sur le sujet de la gestion des RMA.
 - Être informé des avis des panellistes sur la manière de répondre efficacement aux enjeux que suscitent les RMA, sans cependant viser l'obtention d'un consensus parmi eux.
- Principales questions adressées aux panellistes
 - Quelles conditions doivent être réunies pour s'assurer que les projets de valorisation des RMA n'entraînent pas de conséquences négatives pour les populations des régions amiantifères ?
 - Est-ce qu'un cadre réglementaire spécifique à la valorisation et la manipulation des résidus miniers amiantés est justifié et, si oui, comment le mettre en place ?
- Déroulement
 - Rappel en début de rencontre des consensus exprimés par le BAPE (2020) par le modérateur du panel.
 - Pour chacune des questions, réponse individuelle de chaque panelliste durant un temps prédéterminé, suivie par un échange entre les panellistes relancé par des questions de l'assistance.
 - Durée totale : 1h30.

Recommandations pour la suite des travaux : le mot de la fin de chacun des panellistes

- Monsieur Camus
 - Mesurer le bruit de fond afin d'établir un point de référence objectif de la concentration dans l'air pour encadrer ou limiter les expositions lors du développement de projets de valorisation des RMA.
- Docteur Deshaies
 - Rédiger un cadre qui soit à la fois réglementaire, à la fois éthique et porteur d'un engagement social collectif.
 - Diffuser et promouvoir les savoirs consensuels de base sur l'amiante et les risques pour la santé.
 - Développer des techniques transparentes et sécuritaires visant à réduire, voire à éliminer l'exposition aux poussières contenant de l'amiante.
- Monsieur Henry
 - Reconnaître que la valorisation des RMA est d'abord une question politique, qui doit faire l'objet d'un débat public prenant en compte la diversité des objectifs poursuivis par les différents projets allant de la sécurisation des haldes à la valorisation économique des RMA.
 - Soutenir et encourager la communauté à se questionner sur son avenir en appuyant la réflexion sur les meilleures connaissances scientifiques et techniques, l'ONA pouvant contribuer à structurer le débat avec les acteurs clés.
- Monsieur Lemieux
 - Considérer la communication avec toutes les parties prenantes comme un élément essentiel dans le dossier de la valorisation des RMA.
 - Partager l'information sur les projets en cours et à venir.
 - Mesurer le bruit de fond dans les régions amiantifères, une information importante pour soutenir la réflexion et les actions.
- Madame Yates
 - Considérer les quatre principes de l'acceptabilité sociale dans les actions à entreprendre : la faisabilité technique, dont la sécurité et l'aspect financier ; la pertinence du projet par rapport au *statu quo* ; la confiance dans les promoteurs et les autorités politiques ; et l'équité envers les populations dont la justice environnementale.
 - Impliquer la population dans un dialogue au sein d'une démarche participative visant à coconstruire les frontières du risque acceptable, en tenant compte des consensus scientifiques sur la question.

Conclusion

- Les panellistes ont exprimé différents points de vue depuis l'observatoire de leur champ d'expertise.
- Des tendances convergentes se dégagent au sujet des conditions à réunir pour s'assurer que les projets de valorisation des RMA n'entraînent pas de conséquences négatives pour les populations.
- La pertinence d'un cadre de référence spécifique pour la manipulation et la valorisation des RMA semble souhaitée, moyennant la sécurité des populations.
- La relation de confiance entre les parties prenantes reste à consolider dans le sens du chemin parcouru depuis le rapport du BAPE (2020), grâce notamment à une implication accrue de chacune.
- Les informations transmises par les panellistes s'avèrent utiles pour soutenir le déploiement d'actions concrètes.